

## PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES ADHERENT·E·S de MUSIQUES TANGENTES

La transmission du coronavirus covid-19 s'effectuant par projection de gouttelettes et par contact physique, et en l'absence de traitement et de vaccin à ce jour, seul le respect de mesures préventives dans les activités d'enseignement et de pratiques artistiques permet de limiter les risques d'infection.

Le présent protocole se réfère aux modalités de fonctionnement de tous les accueils collectifs de mineur·e·s à compter de la rentrée scolaire 2020-2021. Il s'inscrit dans le cadre des prescriptions du ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut conseil à la santé publique, en dernier lieu le 7 juillet 2020, ainsi que sur les dispositions du décret n° **2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.**

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

### Accès aux cours de Musiques Tangentes

- L'accès à Musiques Tangentes est réservé aux **seuls personnels et adhérent·e·s**.
- Les parents ne sont donc pas admis dans les murs, sauf pour accompagner les **jeunes enfants de moins de 11 ans dans le hall (un·e seul·e adulte autorisé·e)** jusqu'à leur prise en charge par l'accueil ou par leur professeur·e. Ces parents ne pourront toutefois pas stationner dans le hall, ils et elles attendront leurs enfants devant Musiques Tangentes ou dans la cour. L'accueil de Musiques Tangentes aidera les nouveaux/nouvelles adhérent·e·s à s'orienter dans les différents bâtiments.
- Rencontres éventuelles entre parents et professeur·e·s : uniquement sur rendez-vous, les parents attendant à l'accueil que la personne avec laquelle ils/elles ont rendez-vous vienne les chercher.

Les parents sont invité·e·s à prendre la température de leur enfant avant le départ pour Musiques Tangentes. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le/la mineur·e ou un membre de son foyer, celui-ci/celle-ci ne doit pas prendre part aux cours dispensés par Musiques Tangentes et ne pourra y être accueilli·e.

De même, les adhérent·e·s atteint·e·s du Covid-19, testé·e·s positivement par RT-PCR ou déclaré·e·s comme tel par un·e médecin ou dont un·e membre du foyer est cas confirmé·e, ou encore identifié·e·s comme contact à risque, ne peuvent prendre part aux cours.

**En cas de suspicion de Covid 19** chez un·e adhérent·e ou dans son entourage proche, **la famille devra immédiatement informer l'accueil de Musiques Tangentes** et l'adhérent·e ne devra pas se présenter à Musiques Tangentes. La famille informera l'association des résultats des tests de dépistage effectués.

## Respect strict des gestes barrières

Dans tous les cas, le **port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'association pour tou·te·s à partir de 11 ans**, dès l'entrée, durant les cours et lors de tous les déplacements. Les adhérent·e·s doivent venir avec leur propre masque. Musiques Tangentes ne sera pas accessible aux personnes ne disposant pas de leur masque personnel.

### Rappel des consignes générales :

- Distance minimale d'un mètre entre les personnes (voir les critères spécifiques en fonction des disciplines plus bas).
- **Lavage des mains avec du gel hydro alcoolique avant la pratique de la discipline**  
**Le lavage doit être réalisé a minima :**
  - A l'arrivée, avant le début de l'activité
  - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé·e
  - Après s'être mouché·e, avoir toussé, avoir éternué .
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- Se saluer sans se serrer la main ;
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Respecter une distanciation physique minimale de 1 mètre avec les autres personnes ;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles, ...).

Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont disponibles dans toutes les salles, mais il est fortement conseillé à **chaque adhérent·e de disposer de son propre flacon individuel à l'instar de son masque.**

**Des lingettes seront à disposition** des enseignant·e·s et des adhérent·e·s pour la désinfection des surfaces partagées (pupitres, tables, claviers, etc.) après chaque utilisation.

## Organisation pédagogique

**Pour tous les cours :** port du masque et lavage les mains pour les adhérent·e·s avant la pratique.

### Critères spécifiques en fonction des disciplines :

Pour toutes les pratiques, les corrections de mouvement se feront sans contact physique avec le respect de la distanciation.

- **Percussions :** les baguettes sont strictement personnelles.
- **Piano :** distanciation d'1 mètre entre l' adhérent·e et son/sa professeur·e; nettoyage du clavier et éventuellement du pupitre après chaque adhérent·e, avec une lingette désinfectante.
- **Cordes :** Il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Mais les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignant·e·s pour effectuer l'accord. Le bon nettoyage des mains systématique avant les cours pour l' adhérent·e et l'enseignant·e est le garant de la propreté de l'instrument.
- **Chant :** masque obligatoire et distanciation de 2 mètres minimum ; un paravent en plexiglas sera installé dans les salles de chant.
- **MAO :** nettoyage des claviers après chaque adhérent·e, avec une lingette désinfectante.
- **Bois et Cuivres :** **Port du masque impossible** pendant la pratique ; un paravent en plexiglas sera disposé dans la salle ; les adhérent·e·s doivent fournir leurs propres anches, les enseignant·e·s n'ayant pas à essuyer, gratter ces éléments essentiels de l'instrument. Distanciation de 2 mètres minimum.